

## **Mitteilung an alle Anteilseigner der Natixis Asset Management H2O Fonds:**

Anbei finden Sie die Information der Gesellschaft, folgendes Fond ist betroffen:

FR0010923375 Natixis Asset Management H2O Multibonds – R CAP

Details können Sie der beigefügten Anlage entnehmen.



**INFORMATIONS AUX PORTEURS DE PARTS DES FONDS H2O MULTIBONDS**

**RAPPEL DE LA SUSPENSION PROVISoire DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS ET MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE DE CANTONNEMENT (ou SIDE POCKET)**

Madame, Monsieur,

Parts	Codes ISIN "H2O MULTIBONDS SP" ex "H2O MULTIBONDS"	Codes ISIN "H2O MULTIBONDS FCP"
Part HCHF-R (C)	FR0013535911	FR0011061795
Part IUSD (C)	FR0013535937	FR0010930735
Part R	FR0013535952	FR0010923375
Part IC	FR0013535960	FR0010930438
Part R SGD (C)	FR0013535978	FR0011973650
Part I SGD (C)	FR0013535994	FR0011973668
Part HUSD-R (C)	FR0013536000	FR0011973676
Part HUSD-I (C)	FR0013536026	FR0011973684
Part R USD (C)	FR0013536034	FR0011981836
Part R C/D	FR0013536042	FR0011981851
Part HSGD-R (C)	FR0013536067	FR0013186681
Part HSGD-I (C)	FR0013536075	FR0013186699
Part N(C)	FR0013536083	FR0013186707
Part HCHF-N(C)	FR0013536091	FR0013186715
Part SR (EUR)	FR0013536109	FR0013393329
Part HSGD-SR	FR0013536117	FR0013393337
Part HUSD-SR	FR0013536125	FR0013393345
Part HCHF-SR	FR0013536133	FR0013393352
Part SREUR (C/D)	FR0013536141	FR0013404092
Part HCHF-I	FR0013536158	FR0012538049



Vous êtes porteurs de parts d'un OPCVM dénommé **H2O MULTIBONDS**.

#### 1. L'opération

Le vendredi 28 août 2020, nous avons publié sur notre site internet un communiqué indiquant que l'Autorité des Marchés Financiers nous avait demandé de suspendre les souscriptions et les rachats, reçus après 12h30 (heure de Paris), des parts de **H2O MULTIBONDS** pour des raisons d'incertitudes de valorisation liées à ses expositions significatives en titres « privés » et à l'exécution encore très partielle du contrat de cession de ces mêmes titres (« contrat Evergreen »). H2O AM a donc suspendu les souscriptions et les rachats sur ce fonds.

Ces suspensions ont été effectuées à titre provisoire pour une période estimée à environ quatre semaines. Pendant cet intervalle de temps, H2O AM poursuit activement sa gestion.

Pour permettre de continuer à gérer au mieux les investissements et préserver les intérêts des porteurs de parts, H2O AM LLP va procéder au cantonnement d'une partie des actifs (side pocket) pour séparer la gestion des stratégies «Global Macro» de celle des instruments «privés» de la manière suivante :

- l'ensemble des stratégies «Global Macro» sera transféré à un nouvel OPCVM répliquant la même stratégie d'investissement et les mêmes caractéristiques financières et juridiques et s'appuyant sur les mêmes acteurs (i.e. société de gestion, dépositaire, commissaire aux comptes notamment). Ce fonds sera dénommé **H2O MULTIBONDS FCP** ;
- une fois que ce transfert des stratégies «Global Macro» aura été réalisé au bénéfice du fonds **H2O MULTIBONDS FCP**, préalablement agréé en qualité d'OPCVM par l'AMF, le fonds actuel, renommé **H2O MULTIBONDS SP**, ne détiendra plus que des instruments «privés» et sera mis en liquidation et géré de façon extinctive<sup>1</sup>, conformément à la réglementation en vigueur.

Cette procédure de cantonnement des instruments «privés» du fonds **H2O MULTIBONDS SP** (Side Pocket) sera mise en œuvre dans les conditions prévues par l'article L. 214-8-7 du Code monétaire et financier.

Ces différentes étapes de suspension des demandes de souscription et rachat, de création d'un nouveau fonds identique au fonds d'origine, de liquidation des instruments «privés» aux meilleures conditions et de continuation de la gestion des stratégies «Global Macro» apparaissent comme essentielles et nécessaires pour assurer la préservation des intérêts et l'égalité de traitement des porteurs de parts.

La création du fonds **H2O MULTIBONDS FCP** et la mise en liquidation du Fonds renommé **H2O MULTIBONDS SP** ont fait l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers en date du 15 septembre 2020.

#### 2. Les modifications entraînées par l'opération

##### a. Création du fonds **H2O MULTIBONDS FCP**

Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : NON

<sup>1</sup> Gestion extinctive : Seuls les actes de gestion destinés à assurer la liquidation du FCP dans les meilleures conditions visant à préserver l'intérêt des porteurs de parts sont autorisés. Le nombre de parts du FCP est déterminé lors de la scission et reste inchangé jusqu'à la liquidation totale du FCP (absence d'émission de nouvelles parts et de rachat de parts, lesquelles sont amorties de façon progressives).

Augmentation du profil rendement / risque : NON  
Augmentation des frais : NON

Le fonds **H2O MULTIBONDS FCP** est identique au fonds **H2O MULTIBONDS** dont il est issu. Il reprend l'ensemble des caractéristiques du fonds d'origine et notamment les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement à l'exception des caractéristiques décrites au paragraphe suivant.

L'objectif de gestion du fonds figurant dans le prospectus est harmonisé avec celui figurant dans les documents d'information clés pour l'investisseur (DICI). Chaque part a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence augmenté d'un pourcentage spécifique à ladite part. Par ailleurs, la commission de souscription acquise au fonds de 5% applicable aux parts R est supprimée.

Les parts non activées du fonds **H2O MULTIBONDS** n'ont pas été reprises sur le fonds **H2O MULTIBONDS FCP**. Les parts activées du fonds **H2O MULTIBONDS** ont été reprises sur le fonds **H2O MULTIBONDS FCP**.

**Les codes ISIN correspondant ont été transférés.**

**b. Mise en liquidation du fonds H2O MULTIBONDS renommé H2O MULTIBONDS SP**

Le profil de risque  
Modification du profil rendement / risque : OUI  
Augmentation du profil rendement / risque : OUI  
Augmentation des frais : NON

Le fonds **H2O MULTIBONDS SP** détiendra à l'issue de l'opération les instruments «privés» du fonds **H2O MULTIBONDS** actuel.

En conséquence, la gestion du fonds **H2O MULTIBONDS SP** sera en gestion extinctive jusqu'à sa liquidation.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont adaptés à une gestion de type extinctif et le taux maximum est revu à la baisse soit 0,54% pour les parts I, 0,62% pour les parts N, 1% pour les parts R et 1,42% pour les parts SR. A ces frais pourront s'ajouter des frais juridiques en cas d'actions judiciaires liées au recouvrement des actifs. Ces derniers frais, qui ne sont pas quantifiables, seraient prélevés au fur et à mesure du recouvrement des actifs si la société de gestion décidait de les répercuter au fonds.

Les parts non activées du fonds **H2O MULTIBONDS SP** ex **H2O MULTIBONDS** ont été supprimées. Les parts activées ont été conservées mais disposent de nouveaux codes ISIN. En raison de sa liquidation aucune distribution ne sera effectuée; le résultat distribuable des parts D de distribution sera entièrement capitalisé.

Les souscriptions et rachats étant interrompues, une valeur estimative sera publiée le dernier jour ouvré de chaque mois.

Les parts du **H2O MULTIBONDS SP** feront l'objet d'un remboursement au fur et à mesure de la cession de ses actifs ou ultérieurement sous déduction des frais de fonctionnement et de recouvrement des actifs.

### 3. Les modalités des opérations de suspension des souscriptions et des rachats et de scission

Les ordres de souscription et de rachat ont été suspendus sur le fonds **H2O MULTIBONDS** à compter du 28 août 2020 après 12h30 ; dans l'intérêt des porteurs de parts de la gamme Global Macro d'H2O et afin de préserver leur égalité de traitement, ceux-ci reprendront sur tous les fonds nouvellement créés, dont le fonds **H2O MULTIBONDS FCP**, à la même date, le 13 octobre 2020 après 12h30 heures. Les porteurs qui avaient transmis des ordres non exécutés sur le fonds **H2O MULTIBONDS** sont invités à contacter leur intermédiaire habituel afin de vérifier la nécessité de transmettre à nouveau des ordres sur le fonds **H2O MULTIBONDS FCP** à compter de cette date.

L'opération de scission s'effectuera de manière automatique, sans intervention de votre part et sans aucun frais, le 5 octobre 2020. A compter de cette date, vous détiendrez des parts des fonds **H2O MULTIBONDS FCP** et **H2O MULTIBONDS SP**.

Les modalités de calcul du nombre de parts des fonds dont vous serez devenus porteurs à l'issue de l'opération ainsi que la correspondance des parts vous sont précisées en annexe.

### 4. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons que la dernière version des prospectus des deux fonds, le fonds **H2O MULTIBONDS FCP** et le fonds **H2O MULTIBONDS SP** et les derniers documents d'information périodique peuvent être obtenus sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante [www.h2o-am.com](http://www.h2o-am.com) et au siège social de la société de gestion, H2O AM LLP, 2nd Floor, 10 Old Burlington Street, W1S 3AG, London, UK.

Le rapport justifiant la décision de scission sera adressé aux porteurs à l'issue des opérations. Le rapport du commissaire aux comptes relatif à la liste des actifs transférés à l'issue de cette opération de scission sera également tenu à votre disposition au siège social de H2O AM LLP dans les huit (8) jours suivants la réalisation de l'opération.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous fournir toute information que vous pourriez souhaiter.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

## ANNEXE

### SCISSION DU FONDS H2O MULTIBONDS

#### **IL EST PREALABLEMENT EXPOSE QUE :**

H2O AM LLP a décidé conformément à l'article L. 214-8-7 du Code monétaire et financier de procéder à la scission du fonds commun de placement **H2O MULTIBONDS** (ci-après, le « FCP SCINDE ») en :

- Un fonds commun de placement identique dénommé **H2O MULTIBONDS FCP** (ci-après, le « FCP REPLIQUE »),
- Et un fonds commun de placement dénommé **H2O MULTIBONDS SP** (ci-après, le « FCP SIDE POCKET »).

#### **1) Contexte**

Le vendredi 28 août 2020, nous avons publié sur notre site internet un communiqué indiquant que l'Autorité des Marchés Financiers nous avait demandé de suspendre les souscriptions et les rachats, reçus après 12h30 (heure de Paris), des parts de **H2O MULTIBONDS** pour des raisons d'incertitudes de valorisation liées à ses expositions significatives en titres « privés » et à l'exécution encore très partielle du contrat de cession de ces mêmes titres (« contrat Evergreen »). H2O AM a donc suspendu les souscriptions et les rachats sur ce fonds.

Ces suspensions ont été effectuées à titre provisoire pour une période estimée à environ quatre semaines. Pendant cet intervalle de temps, H2O AM poursuit activement sa gestion.

La part totale du FCP SCINDE affectée partiellement ou totalement par un manque de liquidité représenterait au 11 septembre 2020 environ 26% de son actif (901 m€).

Le montant des actifs devenus peu liquides est de nature à générer un traitement inégalitaire des porteurs de parts dans la mesure où les rachats seraient opérés sur la base des seuls actifs représentatifs des stratégies « Global Macro ». Les porteurs qui auraient décidé de conserver leurs avoirs verraient ainsi mécaniquement la liquidité du fonds décroître. En conséquence, la société de gestion a décidé de placer tous les actifs affectés par le manque de liquidité dans une « side pocket » et de rembourser les porteurs de parts du FCP SIDE POCKET en fonction du montant des désinvestissements effectivement réalisés.

#### **2) Actifs concernés (ci-après, les « Instruments « privés » ») :**

Les instruments « privés » sont ceux dont les délais de cession sont difficilement compatibles avec la périodicité de calcul de la valeur liquidative du fonds et/ou qui présentent des incertitudes de valorisation ; ils sont destinés à être conservés dans le FCP SIDE POCKET.

Ces actifs sont les suivants :

- des obligations d'émetteurs du groupe Tenor,
- des acquisitions temporaires de titres (opérations de financement sur titres par le biais de « buy and sell back ») avec les contreparties Shard Capital, Brandon Hill et Merit Capital,
- des garanties financières, sous forme de transfert en pleine propriété de titres financiers, liées aux opérations de financement sur titres : actions et obligations d'émetteurs du groupe Tenor,
- des créances sur des coupons et une obligation d'émetteurs du groupe Tenor échus mais non payés,

- des liquidités.

## **I- CARACTERISTIQUES DES FONDS CONCERNES**

### **I-1 H2O MULTIBONDS, le FCP SCINDE**

Le FCP SCINDE a été agréé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 6 août 2010. Il a été créé le 23 août 2010 pour une durée de 99 ans.

Le FCP SCINDE est une copropriété de valeurs mobilières.

La fonction dépositaire est exercée pour le FCP SCINDE par CACEIS BANK dont le siège social est situé 1-3, place Valhubert, 75013 PARIS.

La fonction de commissaire aux comptes est exercée par KPMG.

Date de clôture de l'exercice : dernier jour de bourse du mois de décembre.

### **I-2 H2O MULTIBONDS FCP, le FCP REPLIQUE**

Le FCP REPLIQUE a été agréé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 15 septembre 2020. Il sera créé le 5 octobre 2020 pour une durée de 99 ans.

Le FCP REPLIQUE est une copropriété de valeurs mobilières.

La fonction dépositaire est exercée pour le FCP REPLIQUE par CACEIS BANK dont le siège social est situé 1-3, place Valhubert, 75013 PARIS.

La fonction de commissaire aux comptes est exercée par KPMG.

Les caractéristiques du FCP REPLIQUE sont identiques à celles du FCP SCINDE : acteurs, objectif de gestion, stratégie d'investissements... à l'exception des caractéristiques décrites au paragraphe suivant.

L'objectif de gestion du fonds figurant dans le prospectus est harmonisé avec celui figurant dans les documents d'information clés pour l'investisseur (DICI). Chaque part a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence augmenté d'un pourcentage spécifique à ladite part. Par ailleurs, la commission de souscription acquise au fonds de 5% applicable aux parts R est supprimée.

Son actif est identique à celui du FCP SCINDE diminué des instruments «privés» conservés au sein du FCP SIDE POCKET.

### **I-3 H2O MULTIBONDS SP, le FCP SIDE POCKET**

Le FCP SIDE POCKET est issu de la transformation du FCP SCINDE.

Les parts du FCP SIDE POCKET feront l'objet d'un remboursement au fur et à mesure de la cession de ses actifs ou ultérieurement sous déduction des frais de fonctionnement et de recouvrement des actifs.

En effet, le FCP SIDE POCKET doit s'assurer de détenir les liquidités indispensables à la gestion extinctive de ses actifs.

Les porteurs de parts seront avisés individuellement par lettre des remboursements au fur et à mesure de la cession de ses actifs.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont adaptés à une gestion de type extinctif et le taux maximum est revu à la baisse soit 0,54% pour les parts I, 0,62% pour les parts N, 1% pour les parts R et 1,42% pour les parts SR. A ces frais pourront s'ajouter des frais juridiques en cas d'actions judiciaires liées au recouvrement des actifs. Ces derniers frais, qui ne sont pas quantifiables, seraient prélevés au fur et à mesure du recouvrement des actifs si la société de gestion décidait de les répercuter au fonds.



## II- CONDITIONS DE L'OPERATION DE SCISSION

### Calendrier des opérations

- Suspension des souscriptions et rachats des parts du FCP SCINDE : à compter du 28 août 2020 après 12H30.
- Calcul de la valeur estimative servant à déterminer la parité d'échange : le 5 octobre 2020 sur la base de la valeur estimative du 2 octobre 2020.
- Réalisation de la scission : le 5 octobre 2020.

### Parité d'échange

A l'issue de la scission, les porteurs de parts du FCP SCINDE obtiendront :

- un nombre de parts du FCP REPLIQUE égal au nombre de parts détenu dans le FCP SCINDE,
- un nombre de parts du FCP SIDE POCKET égal au nombre de parts détenu dans le FCP SCINDE.

A titre d'exemple, si l'opération de scission avait eu lieu sur la valeur estimative de la part I du FCP SCINDE (187 709,05 euros) établie le 11 septembre 2020 :

- la valeur estimative de la part I du FCP SIDE POCKET aurait été de 48 804,35 euros et calculée comme suit :

Valeur estimative de la part I du FCP SCINDE \* montant de l'Actif net conservé dans le FCP SIDE POCKET  
Actif net total du FCP SCINDE

- la valeur estimative de la part I du FCP REPLIQUE aurait été de 138 904,70 euros et calculée comme suit :

Valeur estimative de la part I du FCP SCINDE \* montant de l'Actif net transféré dans le FCP REPLIQUE  
Actif net total du FCP SCINDE

Le rapport justifiant la décision de scission, contenant la description détaillée des actifs conservés dans le FCP SIDE POCKET, sera adressé aux porteurs à l'issue des opérations. Le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la liste des actifs transférés lors de cette opération sera tenu à la disposition des

porteurs de parts, au siège social de la société de gestion, au plus tard huit jours après la réalisation de l'opération.

\*\*\*